



COMMUNE D'AIGLE

Taux d'imposition et taxes communales diverses

- Taux d'imposition :** 70 points de l'impôt cantonal de base qui est de 151.5 points
- Impôt foncier :** 1,2 ‰ de l'estimation fiscale des immeubles
- Taxe ordures :** Fr. 120.-- par appartement (studio - 5 pièces etc. idem) occupé ou non durant l'année.
TVA 7.6 % incluse
Taxe au sac : Fr. 0.75/17 l.-Fr. 1.50/35 l.-Fr. 2.50/60 l.-Fr. 4.80/110 l.
Container : Fr. 30.-- le plomb pour un container de 800 litres
Commerces et entreprises : forfait annuel compris entre Fr. 100.-- et Fr. 2'000.-- selon le volume des déchets ramassés en plus des sacs ou des plombs pour container. Tous les montants sont TVA 7.6 % incluse
- Eau :**
- Abonnements ménagers :*
Abonnement annuel : Fr. 50.-- par appartement + TVA 2.4 %
Consommation : Fr. 0.80 le m³ + TVA 2.4 %
- Abonnements non-ménagers*
Consommation : 0 à 1'000 m³ = Fr. 0.90/m³
1'001 à 3'000 m³ = Fr. 0.80/m³
3'001 à 5'000 m³ = Fr. 0.70/m³
5'001 à 10'000 m³ = Fr. 0.60/m³
10'001 à 50'000 m³ = Fr. 0.50/m³
50'001 à 100'000 m³ = Fr. 0.40/m³
100'001 et plus = Fr. 0.35/m³
+ TVA 2.4 %
- Taxe épuration** Fr. 1.-- par m³ d'eau consommé + TVA 7.6 %
- Taxes unique raccordement**
- Eau :** Fr. 25.-- le m² SBP (surface brute utile des planchers) + TVA 2.4 %
- Egouts** Fr. 20.-- le m² SBP (surface brute utile des planchers) + TVA 7.6 %
Taxes encaissées au moment du raccordement
- Complément taxe unique :** Montants identiques à la taxe unique ci-dessus sur l'augmentation de la SBP (surface brute utile des planchers)
- Taxe de séjour propriétaire :** 0.065 % de l'estimation fiscale pour une durée de moins de 60 jours (min. Fr. 90.--)
0.100 % de l'estimation fiscale pour une durée de plus de 60 jours (min. Fr. 130.--)
- Taxe d'exemption du Service du feu :** Fr. 100.-- par personne valide de 21 à 50 ans
Fr. 50.-- par personne, pour couples mariés
exemptés : bénéficiaires AI - femmes durant la grossesse et pendant les 2 ans qui suivent la naissance